



## **NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2021**

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2021. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2021 a été voté le 06 avril 2021 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 23 mars 2021. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental et de la Région chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

### **I. La section de fonctionnement**

#### a) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Pour notre commune :

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, ...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les recettes de fonctionnement 2021 représentent 6,4 M. d'€.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les salaires représentent 64% des dépenses de fonctionnement de la ville.

Les dépenses de fonctionnement 2021 représentent 6,4 M. d'€

Au final, le BP a été établi avec :

- Une reprise du résultat reporté 2020 en Recettes de Fonctionnement de : 277.482,34 € ;
- Un excédent de fonctionnement capitalisé en Recettes d'Investissement de : 200.000 € ;
- Une reprise du résultat de l'exercice 2020 en Recettes d'Investissement de : 673.617,51 €

Les recettes de fonctionnement des villes ont beaucoup baissé du fait d'aides de l'Etat en diminution.

Evolution des montants DGF (en milliers d'€)			
2018	2019	2020	2021
580	581	583	579

Il existe trois principaux types de recettes pour une ville :

- Les impôts locaux :

Evolution des produits des impôts locaux (en milliers d'e)		
2019	2020	2021
3.041	3.086	3.215

- Les dotations versées par l'Etat (voir ci-dessus)
- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

Evolution des produits des services et domaines (en milliers d'e)		
2019	2020	2021
1.409	1.110	930

b) Les principales dépenses et recettes de la section :

<b>II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET</b>	<b>II</b>
<b>SECTION DE FONCTIONNEMENT – CHAPITRES</b>	<b>A2</b>

**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
011	Charges à caractère général	1 400 040,00	0,00	1 296 226,14	0,00	1 296 226,14
012	Charges de personnel, frais assimilés	3 958 529,00	0,00	4 106 061,00	0,00	4 106 061,00
014	Atténuations de produits	137 534,96	0,00	168 374,24	0,00	168 374,24
65	Autres charges de gestion courante	312 451,27	0,00	333 107,00	0,00	333 107,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>5 808 555,23</b>	<b>0,00</b>	<b>5 903 768,38</b>	<b>0,00</b>	<b>5 903 768,38</b>
66	Charges financières	55 571,68	0,00	46 020,13	0,00	46 020,13
67	Charges exceptionnelles	29 200,00	0,00	154 583,62	0,00	154 583,62
68	Dotations provisions semi-budgétaires (4)	0,00		40 585,00	0,00	40 585,00
022	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>5 893 326,91</b>	<b>0,00</b>	<b>6 144 957,13</b>	<b>0,00</b>	<b>6 144 957,13</b>
023	Virement à la section d'investissement (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	298 177,09		227 670,87	0,00	227 670,87
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>298 177,09</b>		<b>227 670,87</b>	<b>0,00</b>	<b>227 670,87</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 191 504,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 372 628,00</b>	<b>0,00</b>	<b>6 372 628,00</b>

+

<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
---	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 372 628,00</b>
--	---------------------

**RECETTES DE FONCTIONNEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
013	Atténuations de charges	101 500,00	0,00	74 630,00	0,00	74 630,00
70	Produits services, domaine et ventes div	1 110 975,00	0,00	930 060,38	0,00	930 060,38
73	Impôts et taxes	3 933 980,00	0,00	4 097 153,00	0,00	4 097 153,00
74	Dotations et participations	722 523,00	0,00	652 248,00	0,00	652 248,00
75	Autres produits de gestion courante	47 595,49	0,00	116 750,00	0,00	116 750,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>5 916 573,49</b>	<b>0,00</b>	<b>5 870 841,38</b>	<b>0,00</b>	<b>5 870 841,38</b>
76	Produits financiers	9 673,00	0,00	7 547,00	0,00	7 547,00
77	Produits exceptionnels	106 615,00	0,00	15 000,00	0,00	15 000,00
78	Reprises provisions semi-budgétaires (4)	0,00		40 585,00	0,00	40 585,00
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>6 032 861,49</b>	<b>0,00</b>	<b>5 933 973,38</b>	<b>0,00</b>	<b>5 933 973,38</b>
042	Opérat* ordre transfert entre sections (5)	47 168,00		161 172,28	0,00	161 172,28
043	Opérat* ordre intérieur de la section (5)	0,00		0,00	0,00	0,00
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>47 168,00</b>		<b>161 172,28</b>	<b>0,00</b>	<b>161 172,28</b>
<b>TOTAL</b>		<b>6 080 029,49</b>	<b>0,00</b>	<b>6 095 145,66</b>	<b>0,00</b>	<b>6 095 145,66</b>

+

<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>277 482,34</b>
---	-------------------

=

<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>	<b>6 372 628,00</b>
--	---------------------

### c) La fiscalité

Les taux des impôts locaux pour 2021 concernant les ménages :

- la commune ne vote pas le taux de TH, mais la perte de produit est compensée par l'attribution de la part départementale de TFPB (soit 15,05%) ;
- le taux communal de TFPB 2021 est donc égal à la fusion des taux TFPB communal + taux TFPB départemental ;
- la commune étant sous « compensée » (perte de produit), elle recevra une compensation financière (calculée par l'application d'un coefficient correcteur de 1,603626) ;
- il a été décidé d'appliquer pour l'année 2021 les taux suivants aux impôts directs locaux :

Taxes	Evolution		Taux de référence votés en 2021
	2020	2021	
TH Commune	23,30 %	0 %	
TFPB Département	15,05 %	15,05 %	35,40 %
TFPB Commune	20,35 %	20,35 %	
TFPNB Commune	91,55%	91,55 %	91,55 %

Le produit attendu de la fiscalité locale s'élève à 3.215.532 €

### d) Les dotations de l'Etat.

Les dotations attendues de l'Etat s'élèveront à 652.248 € soit une baisse de près de 10% par rapport à l'an passé (722.523 €).

## II. La section d'investissement

### a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.
- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

**DEPENSES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	11 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total des opérations d'équipement	3 859 042,12	554 418,89	1 429 915,11	0,00	1 984 334,00
	<b>Total des dépenses d'équipement</b>	<b>3 870 242,12</b>	<b>554 418,89</b>	<b>1 429 915,11</b>	<b>0,00</b>	<b>1 984 334,00</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves	22 637,44	0,00	19 403,15	0,00	19 403,15
13	Subventions d'investissement	30 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	308 936,71	0,00	294 789,28	0,00	294 789,28
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	5 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues	0,00		0,00	0,00	0,00
	<b>Total des dépenses financières</b>	<b>367 174,15</b>	<b>0,00</b>	<b>314 192,43</b>	<b>0,00</b>	<b>314 192,43</b>
45...	Total des op. pour compte de tiers (8)	300 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
	<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>	<b>4 537 416,27</b>	<b>554 418,89</b>	<b>1 834 107,54</b>	<b>0,00</b>	<b>2 388 526,43</b>
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	47 168,00		161 172,28	0,00	161 172,28
041	Opérations patrimoniales (4)	160 000,00		160 000,00	0,00	160 000,00
	<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>	<b>207 168,00</b>		<b>321 172,28</b>	<b>0,00</b>	<b>321 172,28</b>
	<b>TOTAL</b>	<b>4 744 584,27</b>	<b>554 418,89</b>	<b>2 155 279,82</b>	<b>0,00</b>	<b>2 709 698,71</b>

+

<b>D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>	<b>0,00</b>
--	-------------

=

<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>	<b>2 709 698,71</b>
---	---------------------

**RECETTES D'INVESTISSEMENT**

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
010	Stocks (5)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement (hors 138)	1 961 422,40	662 588,86	405 307,74	0,00	1 067 896,60
16	Emprunts et dettes assimilées (hors 165)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes d'équipement</b>	<b>1 961 422,40</b>	<b>662 588,86</b>	<b>405 307,74</b>	<b>0,00</b>	<b>1 067 896,60</b>
10	Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	227 455,64	0,00	241 353,73	0,00	241 353,73
1068	Excédents de fonctionnement capitalisés (9)	350 000,00	0,00	200 000,00	0,00	200 000,00
138	Autres subvent* invest. non transf.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
165	Dépôts et cautionnements reçus	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (7)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
26	Participat* et créances rattachées	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	55 162,00	0,00	49 160,00	0,00	49 160,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<b>Total des recettes financières</b>	<b>632 617,64</b>	<b>0,00</b>	<b>490 513,73</b>	<b>0,00</b>	<b>490 513,73</b>
45...	Total des op. pour le compte de tiers (8)	300 000,00	0,00	90 000,00	0,00	90 000,00
	<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>	<b>2 894 040,04</b>	<b>662 588,86</b>	<b>985 821,47</b>	<b>0,00</b>	<b>1 648 410,33</b>
021	Virement de la sect* de fonctionnement (4)	0,00		0,00	0,00	0,00
040	Opérat* ordre transfert entre sections (4)	298 177,09		227 670,87	0,00	227 670,87
041	Opérations patrimoniales (4)	160 000,00		160 000,00	0,00	160 000,00
	<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>	<b>458 177,09</b>		<b>387 670,87</b>	<b>0,00</b>	<b>387 670,87</b>

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (= RAR + vote)
	<b>TOTAL</b>	3 352 217,13	662 588,86	1 373 492,34	0,00	2 036 081,20
						+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE (2)</b>						673 617,51
						=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						2 709 698,71

c) Les principaux projets de l'année 2021 avec les subventions notifiées, sont les suivants :

OBJET		MONTANT TTC	
		DEPENSES	SUBV . NOTIFIEES
<b>33 Centre socio =</b>	<b>2 820,00 €</b>		
Mobilier cérémonie mange debout		820,00	
Rideaux de scène		2 000,00	
<b>58 VOIRIE =</b>	<b>891 234,80 €</b>		
AMO Marché à bons de commandes		3 600,00	
Les marquis	TTMO	645 768,00	244 236,00
TTMO pluvial/marquis	TTMO		
Achat parcelle AT n°7 les marquis		30 000,00	
Achat et Aménagement terrain av des Belonnet POUR REALISATION PARKING		15 000,00	
Puits Armand 2ème tranche		107 215,20	59 500,00
Eclairage public : passage au led		53 676,00	
Led éclairage RD 8 avenue de la libération		1 920,00	
Numérotation des habitations		5 000,00	
Pose de balise et plots routier scilignotants		1 455,60	
Signalétique directionnel		20 000,00	
Panneaux Villes et villages fleuris (qté 3)		600,00	
Totem (qté 7)		7 000,00	
<b>62- Travaux entretien forêts</b>	<b>20 400,00 €</b>		

Programme d'actions forestières		20 400,00	
<b>98 - CRECHE =</b>	<b>3 200,00 €</b>		
Remplacement électroménager		1 200,00	
Maitrise d'oeuvre		2 000,00	
<b>103 - RESTAURANT SCOLAIRE =</b>	<b>37 604,00 €</b>		
Electroménagers		10 000,00	
Divers travaux		7 000,00	
Etanchéité toiture Cantine MP		20 604,00	12 019,00
<b>104 - MAIRIE =</b>	<b>39 304,00 €</b>		
Matériel informatique		12 000,00	
logiciel application citoyenne		5 000,00	
Sécurisation et mise en réseau des sites		5 000,00	
Logiciel marchés publics		4 000,00	
Logiciel Urbanisme dématérialisation obligatoire		11 304,00	
Toiture etude ACTEE 2		2 000,00	
<b>107 - ALSH =</b>	<b>28 439,00 €</b>		
Mobiliers (Armoires ,banquettes, panneaux, sono)		2 750,00	
Banquette coin lecture et peinture		689,00	
Sol souple		25 000,00	
<b>111 - SERVICES TECHNIQUES =</b>	<b>16 179,00 €</b>		
depenses imprévues		7 000,00	
Automatisation portail et visiophone		6 529,00	
Remplacement volet roulant Bureau Monique		1 600,00	
Legallais echelle et plateforme		1 050,00	
<b>114 - ECOLES =</b>	<b>202 125,00 €</b>		
Clôture mur descente école primaire MP		5 040,00	2 940,00
Réfection toiture MP partie haute et basse		19 503,23	11 376,88
Menuiseries école primaire MP pour correction plafond tvs procxi 3 à 59500 €		18 085,00	10 549,58
			-5 800,00

Etanchéité toiture maternelle MP		14 418,00	8 410,50
Video projecteur maternelle MP		500,00	
Video projecteur maternelle AN		500,00	
Bureau classe Mme Pavier Soleil - Primaire AN		3 330,26	
Clôture mur maternelle AN		14 152,56	
Menuiseries école Maternelle AN		67 182,40	49 631,17
Climatisation salle d'activité AN		17 209,58	
Menuiseries et SAS école Primaire AN		14 870,36	
Refection partielle toiture maternelle AN		21 333,61	12 444,61
Divers mobiliers écoles		6 000,00	
<b>115 - Aménagement complexe J.Mondet</b>	<b>23 027,20 €</b>		
Mobilier pour aménagement local Asso		700,00	
Mobilier pour aménagement bureau s.sport+ Local sport		1 200,00	
Panneaux de basket (qté 4 )		2 300,00	
Climatiseur bureau		2 600,00	
Tapis de gym pour agrandir l'espace au sol baby		1 400,00	
Equipements sportifs mobiles		7 500,00	
Banc de vestiaire		450,00	
Filet de but Handball		3 300,00	
Table de ping pong		1 950,00	
Changement système ouvre porte		1 627,20	
<b>116 - SECURITE PUBLIQUE =</b>	<b>12 000,00 €</b>		
Plateaux traversant (qté 3 )		12 000,00	Subv.10000 € reçue avant travaux en 2019
<b>120 -POLICE MUNICIPALE =</b>	<b>27 208,47 €</b>		
Etude technique		5 000,00	
Fourniture et pose de cloisons		5 000,00	
Décapage marbre gerflex		5 000,00	
Hexacoffre +tube à sable		2 500,00	
Rampe giro phare pour duster		4 708,47	
Electricité + alarme + téléphone		5 000,00	
<b>121 - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE =</b>	<b>56 503,18 €</b>		

Construction locaux commerciaux		56 503,18	
<b>124 - ACCESSIBILITE TOUS BATIMENTS =</b>	<b>35 043,00 €</b>		
Montant total à répartir en 3 (378336€)		35 043,00	
<b>126 - MAISON DES FESTIVITES =</b>	<b>34 827,46 €</b>		
Défibrillateur		1 655,00	
Pompe à chaleur		28 172,46	
Travaux pour transfert ALSH		5 000,00	
<b>Total nouveaux projets en cours</b>	<b>1 429 915,11 €</b>	<b>1 429 915,11 €</b>	<b>405 307,74 €</b>

### III. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

a) Montant du budget consolidé (et des budgets annexes) :

BP 2021 COMMUNE	
Fonctionnement	
Dépenses : 6.372.628,00	Recettes : 6.372.628,00
Investissement	
Dépenses : 2.709.698,71	Recettes : 2.709.698,71

Total 1	
Dépenses : 9.082.326,71	Recettes : 9.082.326,71

BP 2021 CCAS	
Fonctionnement	
Dépenses : 25.220,68	Recettes : 25.220,68
Investissement	
Dépenses : 0,00	Recettes : 3.000,00

Total 2	
Dépenses : 25.220,68	Recettes : 28.220,68

Total 3 (1+2)	
Dépenses : 9.107.547,39	Recettes : 9.110.547,39

b) Principaux ratios

Informations statistiques	Valeurs
Population totale (colonne h du recensement INSEE) :	5 547
Nombre de résidences secondaires (article R. 2313-1 <i>in fine</i> ) :	77
Nom de l'EPCI à fiscalité propre auquel la commune adhère :	

Potentiel fiscal et financier (1)		Valeurs par hab. (population DGF)	Moyennes nationales du potentiel financier par habitants de la strate
Fiscal	Financier		
4 551 124,00	4 953 470,00	809,23	1 032,09

Informations financières – ratios (2)		Valeurs	Moyennes nationales de la strate (3)
1	Dépenses réelles de fonctionnement/population	1 089,77	1 037,00
2	Produit des impositions directes/population	579,69	500,00
3	Recettes réelles de fonctionnement/population	1 069,76	1 182,00
4	Dépenses d'équipement brut/population	391,98	370,00
5	Encours de dette/population	491,32	82,00
6	DGF/population	104,43	104,12
7	Dépenses de personnel/dépenses réelles de fonctionnement (2)	67,93 %	51,69 %
8	Dépenses de fonct. et remb. dette en capital/recettes réelles de fonct. (2)	106,84 %	87,73 %
9	Dépenses d'équipement brut/recettes réelles de fonctionnement (2)	36,64 %	31,30 %
10	Encours de la dette/recettes réelles de fonctionnement (2)	45,93 %	70,05 %

c) Etat de la dette

Nature	Emprunts et dette au 01/01/2021						
	Capital restant dû au 01/01/2021	Durée résiduelle en année	Taux d'intérêt		Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
			Type de taux	Niveau de taux d'intérêt à la date de vote du BP	Capital	Charges d'intérêt	
<b>1641 Emprunts en € (total)</b>	<b>2.562.612,32</b>	/	/	/	<b>294.789,28</b>	<b>47.243,33</b>	<b>6.540,23</b>
1161	560.916,99	13,75	F	0,333	39.212,15	1.802,53	291,72
A2917104	120.000,00	1,33	F	1,042	60.000,00	1.248,00	402,13
MON279928	1.033.333,43	7,58	F	3,290	133.333,32	31.958,33	4.875,00
Contrat n°588	848.361,90	12,42	F	1,491	62.243,81	12.234,47	971,38

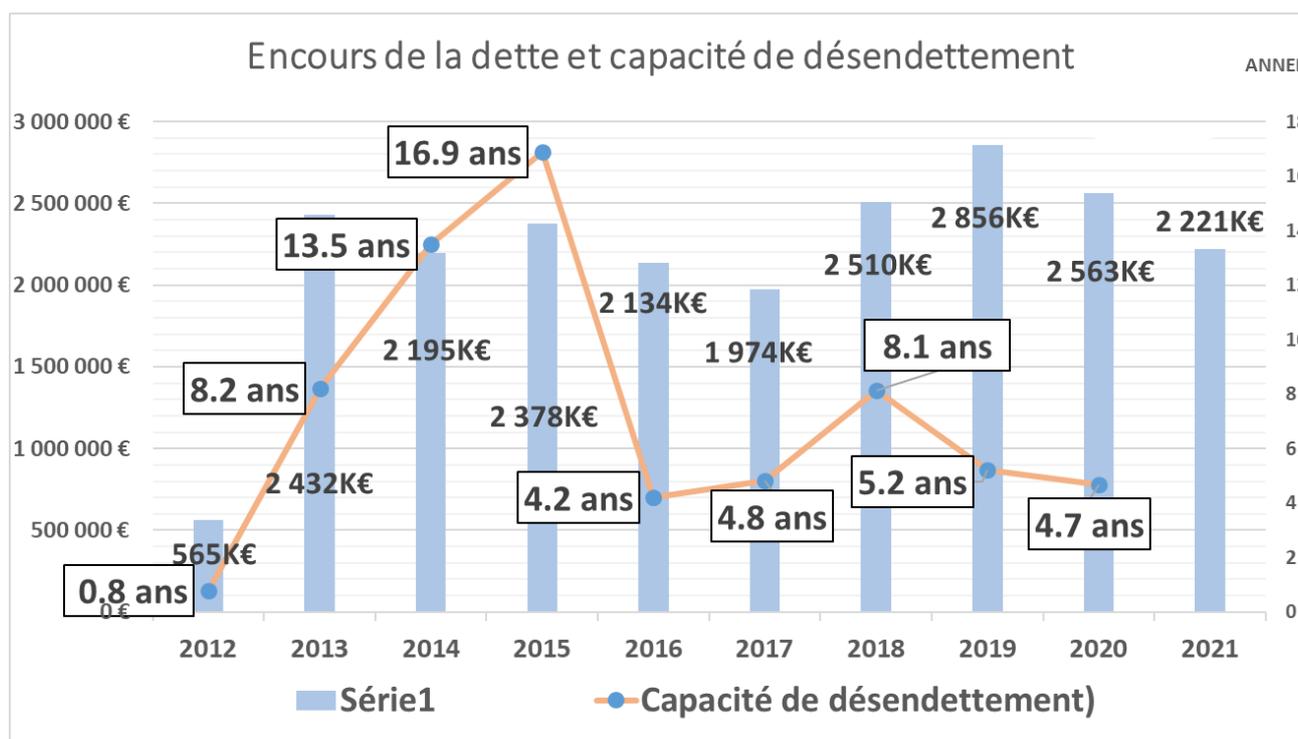
d) Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un ratio d'analyse financière des collectivités locales qui mesure le rapport entre l'épargne nette et la dette, la première finançant la seconde. Elle se calcule comme l'encours de la dette rapport à l'épargne brute (ou capacité d'autofinancement).

Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité financière des collectivités locales. Il permet de déterminer le nombre d'années (théoriques) nécessaires pour rembourser intégralement le capital de la dette, en supposant que la collectivité y consacre la totalité de son épargne brute. A encours identiques, plus une collectivité dégage de l'épargne, et plus elle pourrait rembourser rapidement sa dette.

En moyenne, une collectivité emprunte sur des durées de 15 années. Ainsi, une collectivité qui a une capacité de désendettement supérieure ou égale à 15 ans est déjà en situation critique. On considère généralement que le seuil critique de la capacité de remboursement se situe à 11-12 ans. Passé ce seuil, les difficultés de couverture budgétaire du remboursement de la dette se profilent en général pour les années futures. Le seuil de vigilance s'établirait à 10 ans.

Pour notre commune :



e) Effectifs de la collectivité

**C1 – ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/N**

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
<b>EMPLOIS FONCTIONNELS (a)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
Directeur général des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général adjoint des services		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Directeur général des services techniques		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Emplois créés au titre de l'article 6-1 de la loi n° 84-53		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE ADMINISTRATIVE (b)</b>		<b>17,00</b>	<b>0,00</b>	<b>17,00</b>	<b>15,00</b>	<b>0,00</b>	<b>15,00</b>
Adjoint Adm	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Adjoint Adm Principal de 1 ère classe	C	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint Adm Principal de 2 ème classe	C	4,00	0,00	4,00	4,00	0,00	4,00
Attaché	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Attaché Principal	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
DGS	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Rédacteur	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Rédacteur Principal de 2 ème classe	B	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE TECHNIQUE (c)</b>		<b>53,00</b>	<b>13,00</b>	<b>66,00</b>	<b>48,00</b>	<b>0,00</b>	<b>48,00</b>
Adjoint Technique	C	21,00	7,00	28,00	21,00	0,00	21,00
Adjoint Technique Principal de 1ère classe	C	4,00	0,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Adjoint Technique Principal de 2ème classe	C	16,00	6,00	22,00	16,00	0,00	16,00
Adjoint principal de 2ème classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Agent de maitrise	C	3,00	0,00	3,00	2,00	0,00	2,00
Agent de maitrise Principal	C	5,00	0,00	5,00	5,00	0,00	5,00
Ingénieur Territorial	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Technicien	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Principal de 1 ère classe	B	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Technicien Principal de 2 ème classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE SOCIALE (d)</b>		<b>18,00</b>	<b>2,00</b>	<b>20,00</b>	<b>14,00</b>	<b>0,00</b>	<b>14,00</b>
Agent social principal de 2 ème classe	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Atsem principal de 1 ère classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Atsem principal de 2 ème classe	C	2,00	2,00	4,00	2,00	0,00	2,00
Auxiliaire de Puériculture Principal 1ère classe	C	6,00	0,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Auxiliaire de Puériculture Principal 2ème classe	C	3,00	0,00	3,00	3,00	0,00	3,00
Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Cadre de santé de 2 ème classe	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants	A	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Educateur de jeunes enfants de 1 ère Classe	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
Educateur principal de jeunes enfants	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
Puéricultrice	A	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS À TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
infirmière en soins généraux Classe Normale	A	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE MEDICO-SOCIALE(e)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE MEDICO-TECHNIQUE (f)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>FILIERE SPORTIVE (g)</b>		<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>	<b>1,00</b>	<b>0,00</b>	<b>1,00</b>
Opérateur des APS	C	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE CULTURELLE (h)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Adjoint du patrimoine principal de 2 ème classe	C	2,00	0,00	2,00	1,00	0,00	1,00
Assistante de conservation du patrimoine principal 1 ère classe	B	1,00	0,00	1,00	1,00	0,00	1,00
<b>FILIERE ANIMATION (i)</b>		<b>14,00</b>	<b>4,00</b>	<b>18,00</b>	<b>12,00</b>	<b>0,00</b>	<b>12,00</b>
Adjoint d' animation principal de 2 ème classe	C	5,00	1,00	6,00	5,00	0,00	5,00
Adjoint d'animation	C	9,00	3,00	12,00	7,00	0,00	7,00
Adjoint d'animation de 1er classe	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
<b>FILIERE POLICE (j)</b>		<b>3,00</b>	<b>0,00</b>	<b>3,00</b>	<b>2,00</b>	<b>0,00</b>	<b>2,00</b>
Brigadier	C	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Brigadier chef principal	C	2,00	0,00	2,00	2,00	0,00	2,00
Gardien de police	C	1,00	0,00	1,00	0,00	0,00	0,00
<b>EMPLOIS NON CITES (k) (5)</b>		<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
<b>TOTAL GENERAL (b + c + d + e + f + g + h + i + j + k)</b>		<b>109,00</b>	<b>19,00</b>	<b>128,00</b>	<b>94,00</b>	<b>0,00</b>	<b>94,00</b>

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR : INTB9500102C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante. Les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT). Le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques \* quotité de temps de travail \* période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100 %) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80 % (quotité de travail = 80 %) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 \* 6 / 12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 etc.

Fait à Peypin, le 06/04/2021

Le Maire,  
Jean-Marie LEONARDIS